



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **28 avril : journée mondiale de la Santé et la Sécurité au Travail**

**La santé et la sécurité au travail ne doivent faire l'objet d'aucun compromis. La CGT refuse que la liberté d'entreprendre passe au-dessus de la santé et de la sécurité des travailleurs et des travailleuses. La préservation de la vie doit être la priorité.**

À partir du 28 avril et jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022, la CGT sera instigatrice de nombreuses mobilisations et initiatives en France. À Paris, en particulier, un rassemblement aura lieu à 12h devant le ministère du Travail et un débat à 15h à la bourse du travail sur le thème des accidents du travail et des morts au travail sera organisé. C'est le cas également à Rouen devant la DREETS à la même heure. Des initiatives se multiplient aussi dans les entreprises.

La France est un très mauvais élève européen de la santé au travail. La sinistralité est le double de la moyenne européenne. Elle est trois fois supérieure à l'Allemagne, la Suède ou aux Pays-Bas concernant les accidents mortels. La loi du 2 août 2021 sur la prévention en santé au travail, comme le plan gouvernemental de prévention des accidents graves et mortels, ne répondent pas à cette situation critique.

La CGT exige la ratification immédiate par la France de toutes les conventions de l'OIT qui concernent la santé au travail et, plus particulièrement, la prévention des risques, la protection des travailleurs face aux expositions à l'amiante, l'indépendance des acteurs des services de santé au travail.

**La démocratie au travail est un facteur primordial à la santé au travail.**

Les travailleuses et travailleurs, sur le territoire français, doivent conquérir de nouveaux droits pour intervenir sur leur travail et son organisation, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Ceci doit passer par le retour des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de proximité couvrant l'ensemble des salariés y compris des PME-TPE. Ils ont été supprimés par les ordonnances Macron de 2017 avec des conséquences désastreuses sur l'intervention des Instances représentatives du personnel

Le travail s'intensifie et les conditions de son exercice se dégradent. Nous exigeons un travail de qualité pour toutes et tous, pour en finir avec des accidents du travail aux lourdes conséquences, pouvant aller jusqu'à la mort. La CGT réaffirme que la **prévention de la santé au travail ne doit pas s'opposer à une juste indemnisation des victimes.**

**Toutes les femmes, tous les hommes, doivent pouvoir travailler moins et mieux. La CGT porte des propositions de réduction du temps de travail à 32h hebdomadaires, la retraite à 60 ans et la prise en compte des pénibilités qui ne peuvent être supprimées.**

**La finalité du travail est de répondre aux besoins, de construire à terme une société plus juste et non de rassasier les appétits du capital.**

**La CGT s'inscrit dans ces journées du 28 avril et du 1<sup>er</sup> mai, pour porter plus haut le progrès social et le bien-être des travailleuses et des travailleurs.**

Montreuil, le 27 avril 2022